

date de dépôt : 27 novembre 2023

demandeur : Mairie de Marcenat, représenté par
Ponchet-Passemard Colette

pour : remplacement des fenêtres du rez-de-
chaussée et du 1er étage

adresse terrain : 3 place de la mairie, à Marcenat
(15 190)

Commune de Marcenat

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 27 novembre 2023 par Mairie de Marcenat, représenté par Ponchet-Passemard Colette demeurant 3 place de la mairie, Marcenat (15190);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du 1er étage ;
- sur un terrain situé 3 place de la mairie, à Marcenat (15190) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Maire en date du 29 novembre 2023 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande d'un permis de construire susvisé en date du 29 novembre 2023 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 21 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires.

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Marcenat, le

4/01/2024

Le maire



C. J.

Colette Ponchet-Passemard

Transmis au demandeur le

4 JAN. 2024